

# Rouen. Comment l'auteur des menaces d'attentats dans les lycées a expliqué son geste

Cette semaine, plusieurs établissements scolaires à Rouen et sa région ont été évacués après des menaces d'attentats. Le procureur de la République fait le point.



Cette semaine, plusieurs établissements scolaires à Rouen et sa région ont été évacués après des menaces d'attentes. Le procureur de la République fait le point.

La semaine a été particulièrement agitée dans plusieurs établissements scolaires de Rouen et de sa région. En effet, des lycées et un collège ont été évacués mardi 19 et mercredi 20 septembre suite à des menaces d'attentats. Un mineur de 17 ans a été interpellé, le 20 septembre.

Vendredi 22 septembre 2023, Frédéric Teillet, le procureur de la République de Rouen, a donné une conférence de presse lors de laquelle il est revenu sur cette affaire.

## 24 évacuations en deux jours

Il rappelle dans un premier temps que ces faits ont provoqué "24 évacuations et ont concerné 16 établissements", en deux jours. Au total, 19 613 personnes, dont 16 624 élèves, ont subi l'évacuation de leur lieu d'enseignement.

L'enquête, confiée à la police judiciaire, a permis de rapidement interpellé l'individu auteur présumé, qui a fini par reconnaître les faits.

Sur le profil de ce jeune homme, mineur lors des faits, mais majeur depuis jeudi, Frédéric Teillet explique qu'il a "voulu reproduire une alerte similaire vue sur les réseaux sociaux". Sur ses motivations, il précise également qu'il souhaitait "faire rater les cours à un ami".

## Pas de radicalisation islamique

Le procureur de la République écarte par ailleurs toute radicalisation islamique, et indique que ce mineur est scolarisé à Rouen.

Ce jeune homme avait déjà été condamné par le tribunal de Rouen pour des faits d'appels téléphoniques malveillants à l'encontre d'un établissement scolaire au mois d'août

*Frédéric Teillet - Procureur de la République de Rouen*

"Compte tenu de la gravité des faits et du risque de réitération, il a été placé en détention provisoire", souligne par ailleurs le procureur de la République.

## Le jugement en octobre

Sur la peine encourue, pour des faits de menaces de mort sur des personnes chargées d'une mission de service public, il risque jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. Cependant, étant mineur lors des faits, il peut bénéficier de l'excuse de minorité.

Celle-ci sera "discutée", indique le procureur, soulignant le fait qu'elle ne sera pas forcément retenue étant donné que l'individu était presque majeur lors de ces alertes malveillantes. Il sera jugé courant octobre.